

# SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

---

Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1979.  
Enregistrée à la Présidence du Sénat le 14 août 1979.

## PROPOSITION DE LOI

*tendant à modifier les articles 257, 261 et 263 du Code de procédure pénale concernant les incompatibilités aux fonctions de juré et la formation de la liste annuelle du jury criminel,*

PRÉSENTÉE

Par M. Henri CAILLAVET,  
Sénateur.

(Renvoyée à la Commission des Lois constitutionnelles, de Législation, du Suffrage universel, du Règlement et d'Administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

**NOTA. — Cette proposition de loi a été retirée par son auteur le 10 septembre 1979.**

---

Procédure pénale. — Jurés - Jury d'assises - Code de procédure pénale.